

BREILLY, C'EST VOUS

MAIRIE

Uniquement sur RDV
(06.79.96.99.86 ou par mail)

Horaires d'ouverture :

Mardi 8h-16h
et **Vendredi** 8h-16h

Permanence des élus :

Louis LAGRANGE

Mardi 15h-17h

Béatrice DECAMBRON

Vendredi 16h-18h

Éric ALEXANDRE et/ou

Étienne PECQUET

Samedi 10h-12h



*Lundi 15 février
& Lundi 1^{er} mars*

INCIVILITÉS

Les poubelles à déjections canines ont été bien accueillies par la population. Cependant, nous devons rappeler qu'elles doivent être utilisées. De trop nombreuses crottes de chien souillent encore nos trottoirs. 🐾



La Vie du Village

Au cours du mois de Janvier, la **neige** a recouvert notre village. Des photos sont disponibles sur notre site internet : www.breilly.fr.

Pour rappel, en cas d'épisode neigeux, les **axes** suivants sont **salés** par les employés municipaux en **priorité** :

- le haut de la Grande Rue
- la côte au bout de la Rue du 60e R.I.
- la côte au bout de la Rue du Marais
- l'Allée des Chênes (lotissement de la Briqueterie)
- Route de Fourdrinoy
- les côtes de la Résidence B. Galliot.

Entre le **08 et le 18 Février**, un technicien Veolia relèvera votre compteur d'eau.

Des **véhicules «ventouses»** ont été signalés dans le village. Nous vous rappelons que leur stationnement ne doit pas excéder 7 jours, et qu'au-delà la **Gendarmerie** peut **verbaliser** les propriétaires.

La Vie du Covid

⚠️ Le **port du masque est obligatoire** 😞 à partir de onze ans, dans l'**espace public** de toute la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **arrêté préfectoral**, jusqu'au 08 Mars inclus.



Pour la première fois depuis sa création, le traditionnel «Tripes-Manille» organisé par le CCAS **n'aura pas lieu**.

Dans l'attente des mesures sanitaires qui pourraient se renforcer, nous décidons de **ne pas ouvrir l'ALSH** de Février

Notre Histoire de Février :

50 centimes : somme à déboursier pour assister au concert organisé au profit de la Caisse des Ecoles dans la salle de classe des garçons. Le bénéfice de cette manifestation s'éleva à 65 Francs. C'était le...

12 FÉVRIER 1893





Vos élus se sont réunis

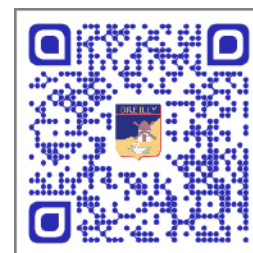


Réunion du Samedi 30 Janvier 2021

- Chaque année, les communes contribuent financièrement au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 80). Pour l'année 2021, la contribution de notre village s'élève à 17 055,71 €.
- Le Conseil Municipal a adopté un nouveau contrat avec VEOLIA, valable 5 ans, qui nettoiera toutes les bouches d'égout du village (au nombre de 70) au prix de 2205 € par an.
- Le Conseil Municipal a accepté un devis pour le renouvellement des deux ordinateurs de la Mairie. L'entreprise Konica nous louera le matériel informatique pour une durée minimale de 5 ans au prix de 121 € par mois (maintenance comprise).
- M. DIEU Jhonny, employé municipal depuis 1996, prend sa retraite en 2021. La commune décide de lui offrir un cadeau pour son départ.

Les comptes-rendus succincts sont disponibles sur le panneau d'affichage de la Mairie ou sur le site internet de la commune (lien et flash code ci-contre).

Les procès-verbaux complets des réunions sont consultables en Mairie.



<http://www.breilly.fr/mairie/conseil/cr/>